République Française Meurthe-et-Moselle Arrondissement de TOUL Commune d'ALLAMPS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ALLAMPS

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2020

Date de la convocation : 06 novembre 2020

Date d'affichage : 16 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le treize novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François BALTARD, maire.

<u>Présents</u>: Chloé BALTARD, Jean-François BALTARD, Alain BAYEUL, Morgan BESRECHEL, Julie BISCARAT, Peggy DANGELSER, Fanny GUENZI, Lionel GUINGRICH, Vincent MANGIN, Clothilde MATHIOT, Yvon MOINIER, Emmanuel ROUSSEAU, Hervé SINKO, Denis VALLANCE

Secrétaire : Emmanuel ROUSSEAU

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

052_2020 - Approbation des statuts du comité des fêtes

Le Maire laisse la parole à Denis Vallance, Adjoint, afin de présenter le projet des nouveaux statuts du Comité des Fêtes. La modification porte essentiellement sur la composition du Comité et du Conseil d'Administration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les nouveaux statuts du Comité des fêtes joints à la présente délibération
- Désigne Alain Bayeul, Morgan Besrechel, Julie Biscarat, Peggy Dangelser, Fanny Guenzi, Vincent Mangin, Emmanuel Rousseau, Hervé Sinko comme membres du conseil d'administration.

L'Assemblée Générale constitutive est fixée au mercredi 18 novembre 2020 à 18h00.

053_2020 - Tarif de l'eau 2021

Le Maire rappelle aux Conseillers le prix de l'eau qui est fixé à 1,40 €/m3 depuis le 1^{er} janvier 2016. Le forfait compteur s'élève à 16 € depuis 2005. Il précise que la redevance pour pollution domestique perçue par l'Agence de l'Eau reste fixée à 0,35 € pour 2021. Le Maire propose de maintenir le tarif du m3 d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de maintenir le tarif du m3 d'eau à 1,40 € à compter de l'année 2021
- Maintient également le forfait compteur à 16 €.

054_2020 - Forêt - délivrance des coupes et affouages 2021

Le maire informe les conseillers qu'il a reçu de l'ONF la proposition de coupes pour l'exercice 2021. Les parcelles concernées sont les 9, 27 et 35. Il convient également de délibérer pour les exploitations en bois façonnés et les affouages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2021 présenté
- Décide d'exploiter en bois façonnés les parcelles 9, 27 et 35 en 2021
- Demande la délivrance des parcelles 9, 27 et 35 en affouages
- Maintient le tarif de 8,50 € le stère pour les menus produits forestiers
- Autorise le maire à établir les titres correspondants et tout document découlant de cette décision.

055_2020 - Approbation du règlement du jardin du souvenir

Le maire laisse la parole à Clothilde Mathiot, responsable du cimetière, qui a élaboré un projet de règlement pour le jardin du souvenir.

Il est rappelé qu'une somme de 6.000 € a été votée au budget primitif pour des travaux au cimetière et notamment la création d'un jardin du souvenir. Un devis de 2.681 € vient d'être signé auprès de l'entreprise Voinot de Colombey-les-Belles. Il convient d'adopter son règlement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement du jardin du souvenir, amendé en séance, comprenant également le règlement spécifique du columbarium, joint à la présente délibération

056_2020 - Transformation de l'ancienne mairie et ancienne maternelle en logements : signature du marché

Le maire rappelle aux conseillers que la commune a lancé la procédure d'appel d'offres pour la transformation de l'ancienne mairie et de l'ancienne maternelle en logements communaux. Le projet estimatif s'élève à 177.531 € HT pour l'ancienne mairie et à 267.358 € HT pour l'ancienne maternelle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 Autorise le maire à signer les marchés correspondants et tout document découlant de cette décision.

057_2020 - SPL-XDEMAT : Rapport de gestion 2019 du conseil d'administration

Par délibération du 19 octobre 2017, le Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2.468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, le Conseil est prié de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DELIBERATION:

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et donne acte à M. le Maire de cette communication.

058_2020 - MOTION ONF

Le Conseil Municipal de la commune d'Allamps souhaite interpeller l'Etat sur la réorganisation actuelle des effectifs de l'ONF en région Grand Est où les forêts subissent des crises sanitaires majeures, répétitives et successives depuis 2017. Or en cette période critique et incertaine, il est plus qu'essentiel de pouvoir accompagner les élus à faire face à ces difficultés.

Pour cela, de par son expérience, sa technicité et son maillage territorial, l'ONF est l'interlocuteur direct des élus de communes forestières. Cet accompagnement technique apporté par le gestionnaire des forêts publiques est aujourd'hui plus que nécessaire pour aider les élus à agir et prendre les décisions adaptées en faveur d'un investissement forestier satisfaisant et suffisant. C'est un enjeu majeur en région Grand Est où la forêt communale a une place importante et prédominante, avec une filière économique essentielle déjà fragilisée.

C'est pourquoi, la présence des agents de l'ONF sur le terrain, au plus proche des réalités et des élus, est fondamentale pour continuer d'assurer le service public des forêts publiques et de permettre de garantir l'avenir du patrimoine forestier dans les conditions acceptables pour les élus. Aussi, nous ne pouvons que déplorer les décisions de diminution des effectifs et de réorganisation de l'ONF dans ses différentes agences, qui sont en train de se mettre en place. A un moment critique où les défis à relever sont majeurs et d'ampleur, c'est regrettable et inacceptable de continuer à diminuer la présence de techniciens sur le terrain. Les équipes actuelles ont déjà été bien réduites depuis plusieurs années, et sont souvent fatiguées et désabusées malgré un engagement très professionnel et apprécié des élus : postes vacants, gestion de crises forestières et sanitaires multiples......,

Nous souhaitons continuer à avoir un gestionnaire en capacité d'assurer l'ensemble de ses missions sur le terrain de façon pérenne et efficiente avec une gouvernance Communes forestières-ONF assurée.

Questions diverses

- 1. Rappel : les animaux des basses cours doivent être enfermés en raison des risques de grippe aviaire sur le département.
- 2. La commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturel pour la sécheresse de 2019 ; un dossier sera déposé en 2021 pour la sécheresse de 2020
- 3. Le réseau de voisins solidaires redémarre suite au deuxième confinement.
- 4. Des pancartes à l'intention des propriétaires de chien pour rappeler l'obligation de ramasser les déjections de leur animal ont été installées par la commune ; malheureusement certaines d'entre elles ont déjà disparu. Merci de faire preuve de civisme.
- 5. Des câbles ainsi que des poteaux pour les soutenir sont installés en ce moment pour le passage futur de la fibre. Attention la mise en circulation n'est pas immédiate (prévu pour 2022). Attention donc aux démarchages (idem pour le gaz et l'électricité).
- 6. Animation LOANA : le conseil approuve la mise en place de ces actions ouvertes au public avec des propositions de LOANA sur les thématiques : Animaux nocturnes, les orchidées et l'étange.
- 7. Réflexion sur le projet « jardin partagé » qui pourrait peut-être se faire à côté de la mairie.
- 8. Un questionnaire pour le projet de territoire de la communauté de commune a été envoyé à tous les conseillers du territoire.
- 9. Une réunion a eu lieu entre les 6 communes du territoire du Meine pour réfléchir à une mutualisation de moyens et de manifestations commune. Projet en cours.
- 10. Des études sont en cours sur le devenir des plateformes de compostage.
- 11. Colis des anciens : les colis seront reçus le 4/12 et seront normalement distribués le 13/12.
- 12. Aire de jeux de la halle : Une des structures, trop abîmée, a été condamnée avec de la rubalise et est donc interdite d'accès. Un projet de remplacement est à l'étude.
- 13. Syndicat Mixte de la Multipôle Nancy Sud Lorraine : c'est un établissement public de coopération entre les 13 intercommunalités (dont l'EPCI du Pays de Colombey etu du Sud Toulois) composant le Sud de la Meurthe-et-Moselle
- 14. COFOR: Association départementale des communes forestières de Meurthe-et-Moselle
- 15. SIRPI: Calendrier du groupe scolaire intercommunal

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h20.

Fait à ALLAMPS, les jours, mois et an susdits

Le maire : Jean-François BALTARD